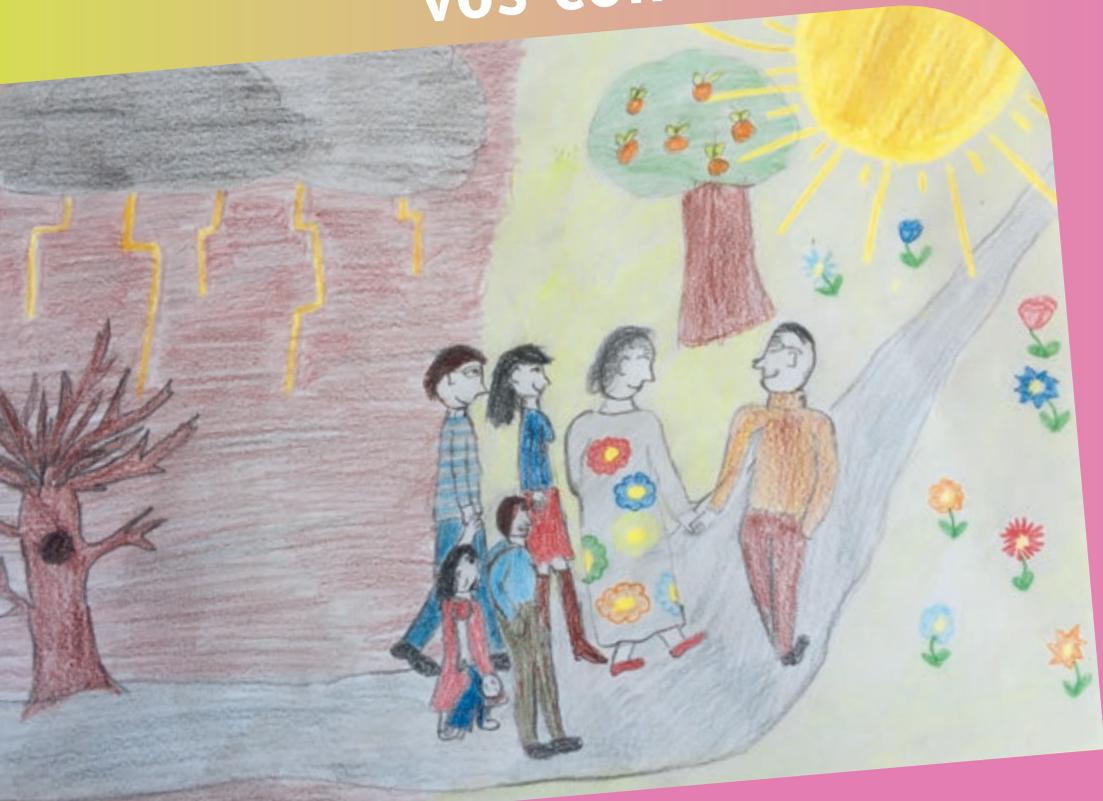




MEDIATION FAMILIALE

Comment résoudre vos conflits



La médiation familiale peut favoriser l'ouverture nécessaire pour vous permettre de vous réapproprier votre situation et redéfinir vos liens familiaux. Par l'entente mutuelle, l'écoute active et le respect de chacun, vous élaborez des solutions communes durables et acceptables en tenant compte des besoins de chacun.

La médiation est un processus volontaire qui vous permet de cheminer vers une transformation qui vous servira à coopérer ensemble, pour dépasser le conflit, vous entendre sur vos différences et apporter un nouveau regard sur vos relations, dans un cadre sécurisé et confidentiel garanti par les médiateurs et médiatrices.

Pour qui ?

Les couples avec ou sans enfants, des parents en couple ou non, la famille élargie, la famille recomposée qui :

- envisagent ou vivent une séparation,
- rencontrent des problèmes d'ordre pratique.

Pourquoi ?

- pour favoriser le dialogue plutôt que l'affrontement,
- pour sortir d'une situation bloquée,
- pour replacer le rôle de parent en dehors du conflit conjugal,
- pour préserver la relation de l'enfant avec ses deux parents qu'ils soient séparés ou non,
- pour un projet d'entente élaboré et accepté par les participants et non suggéré ou imposé par une tierce personne,
- pour des problèmes d'interculturalité, de successions, etc.

Quand ?

A tout moment :

- avant, pendant et après une séparation,
- même si une procédure judiciaire a déjà été engagée,
- lorsque des conflits d'ordre pratique surgissent au sein de la famille,
- si des réadaptations quant aux décisions prises sont nécessaires ou souhaitables,
- lorsque des litiges importants subsistent ou réapparaissent.

Comment ?

- d'une manière volontaire,
- d'une manière confidentielle,
- dans un cadre sécurisé,
- sous forme d'un nombre limité d'entretiens.

Où ?

Médiation familiale

Fbg de l'Hôpital 23
2000 Neuchâtel

Tél 032 886 80 15

Médiation familiale

Place de l'Hôtel-de-Ville 1
2302 La Chaux-de-Fonds

Par qui ?

Le médiateur ou la médiatrice, est une personne professionnelle formée aux techniques de gestion de conflits, ni thérapeute, ni conseiller-ère conjugal-e, ni juriste, qui :

- demeure neutre et impartiale envers les deux parties,
- favorise le dialogue par un respect mutuel,
- permet aux participants de trouver des solutions qui leurs sont propres,
- ne communique pas le contenu des entretiens à des tiers,
- ne témoigne pas en justice.

A quel prix ?

100 CHF l'heure à payer si possible à la fin de chaque séance.

La rédaction du projet d'entente est perçue en sus des séances.

En cas de difficultés financières, il est possible de trouver un arrangement.



**Secrétariat pour
plus d'informations :**
Fbg de l'Hôpital 23
2000 Neuchâtel
Tél 032 886 80 15
anmf@ne.ch
mediation-familiale-ne.ch

ANMF

Association Neuchâteloise pour la Médiation Familiale

- réunit les médiateurs et médiatrices familiaux ainsi que des professionnel-les de divers horizons concernés par les problèmes familiaux,
- a pour but de promouvoir la médiation familiale et soutenir les médiateurs familiaux et médiatrices familiales,
- est membre de l'Association Suisse de Médiation Familiale (ASMF) et de la Fédération Suisse de Médiation (FSM),
- travaille en collaboration avec d'autres associations ayant pour but le développement de toutes les formes de médiation.